

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 15 Mars 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 1.1.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.5), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Attribution des subventions 2018 aux écoles de musique dites « locales »

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 19 184 €
Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022	

Résumé :

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique en référence au fonds d'aide aux écoles de musique validé au Conseil de Communauté du 17 décembre 2015.

7 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2018.

Le montant total des subventions proposées pour 2018 pour les écoles de musique associatives dites « locales » est de 19 184 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 15 novembre 2017 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique.
7 associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2018.

I. Éligibilité des écoles de musique

Ces associations répondent aux critères d'éligibilité du fonds d'aide aux écoles de musique et remplissent les conditions des écoles de musique dites « locales ».

Une nouvelle association a sollicité le Grand Besançon. Il s'agit d'Auxon Music. Son objet est « de promouvoir l'éducation artistique pour tous et le développement de sa pratique par la dispense d'enseignement, de formation sous forme de pratique collective ou individuelle ». Créée en 2017, elle regroupe une dizaine de bénévoles actifs pour 120 élèves dont 76 de moins de 25 ans domiciliés dans l'Agglomération.

Les 4 enseignants sont en auto-entreprises. Ils proposent des cours d'éveil musical, de piano, de guitare, de basse et de batterie. La pratique collective est obligatoire et fait partie de la pédagogie de l'école. Deux auditions par an sont préparées, ainsi qu'un concert de fin d'année. D'autres interventions peuvent s'ajouter à la demande de la commune ou d'autres associations.

Le budget 2018 de l'association est de 9 000 € permettant de prendre en charge principalement la location des locaux d'enseignement. La commune s'est engagée à verser une subvention de 300 € à l'association avec une intervention de l'association à la fête des jeux, à l'EPHAD et pour le spectacle de fin d'année de l'association, ainsi qu'à mettre à disposition la salle des fêtes pour les événements ponctuels de l'association.

Pour information, l'atelier musical La Poste France Télécom a cessé son activité en fin d'année scolaire dernière.

II. Calcul des subventions

Le détail du calcul des subventions par école est précisé en annexe 1.

Le montant total des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique dites « locales » pour 2018 est de 19 184 € répartis ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE EN 2018
ACCORD PARFAIT DEVECEY	1 800 €
AUXON MUSIC	1 900 €
ACADEMIE DE MUSIQUE TCHAIKOVSKY	1 942 €
L'AVENIR DE SAINT VIT	2 375 €
CLUB DE LOISIRS DE GRANDFONTAINE	3 399 €
ASEP	3 789 €
ASC DE MISEREY SALINES	3 979 €
TOTAL DES ECOLES DE MUSIQUE LOCALES	19 184 €

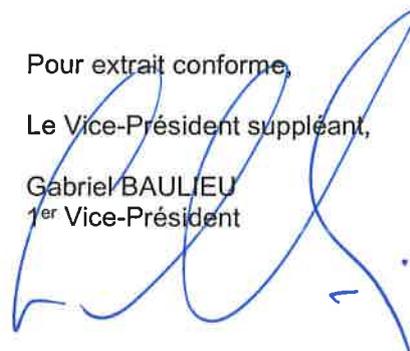
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur l'attribution, de sept subventions d'un montant total de 19 184 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2018 :

- 1 800 € à Accord Parfait à Devecey
- 1 900 € à Auxon Music
- 1 942 € à l'Académie de musique Tchaikovsky
- 2 375 € à l'Avenir de Saint-Vit
- 3 399 € au Club de loisirs de Grandfontaine
- 3 789 € à l'ASEP
- 3 979 € à l'ASC de Miserey Salines.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 3 AVR. 2018



Contrôle de légalité

ANNEXE I

NOM DE L'ASSOCIATION	Subv sollicitée par l'association	Nbre élèves de - de 25 ans domiciliés ds l'agglo	Masse salariale N-1	Calcul subvention Agglomération		
				Forfait / élève	% / MS	Total subv CAGB
ASEP	CAGB : 3 800 € VB : 7 300 €	81	44 100 €	2 025 €	1 764 €	3 789 €
ACADEMIE DE MUSIQUE TCHAIKOVSKY	CAGB : 1 700 € VB : 1 200 €	32	28 556 €	800 €	1 142 €	1 942 €
ASC MISEREY SALINES	CAGB : 3 900 €	72	54 468 €	1 800 €	2 179 €	3 979 €
AT MUSICAL GRANDFONTAINE	CAGB : 3 500 €	63	45 600 €	1 575 €	1 824 €	3 399 €
ACCORD PARFAIT DEVECEY	CAGB : 2 500 €	12	37 500 €	300 €	1 500 €	1 800 €
AVENIR DE SAINT VIT	CAGB : 2 600 €	31	40 000 €	775 €	1 600 €	2 375 €
AUXON MUSIC	CAGB : 1 900 €	76	- €	1 900 €	- €	1 900 €
Total écoles locales		367	250 224 €	9 175 €	10 009 €	19 184 €